
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.08PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.-
pour les travaux de réfection du pavage des rues du centre historique.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 mars 2015.

Elle était composée de Messieurs Patrick DERIAZ, François GILLET, Bexhet HALIMI, Olivier MAIBACH, Walter MÜLLER, Cédric PILLONEL, Boris RICHARD et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Marc-André BURKHARD, de MM. Sandro ROSSELET, chef du service des travaux, et Vincent NICOLET, adjoint technique.

Nous les remercions pour leur présence ainsi que pour les renseignements fournis à la commission.

Introduction

Les entretiens des zones de pavage du réseau routier/piétonnier du centre-ville historique de la Ville d'Yverdon-les-Bains ont atteint leurs limites. En effet, malgré les réfections ponctuelles légères effectuées ces dernières années par le service des travaux et environnement, il est aujourd'hui indispensable de réaliser des travaux plus en profondeur pour stabiliser et maîtriser la détérioration du pavage en faisant intervenir des entreprises spécialisées.

Descriptif du projet

Plusieurs zones ont été identifiées pour la réalisation de ces travaux. Une première zone test sera effectuée sur la rue Pestalozzi (60m²) (structure liaisonnée) puis suivront les zones suivantes :

- Place Pestalozzi (120m²) (structure liaisonnée et semi-liaisonnée)
- Rue du Four (75m²) (structure semi-liaisonnée)
- Place de l'Ancienne-Poste (900m²) (entretien : sablage des joints)
- Rue du Milieu (centre et côté Jura) (830m²) (structure liaisonnée et semi-liaisonnée, entretien : réfection des joints)

A noter que la partie de réfection de la rue du Pré a été retirée du préavis et fera l'objet d'un préavis distinct courant 2015. Cette réfection avait été prévue pour une surface de 80m² pour un montant d'environ Fr. 38'900.-. À titre compensatoire, ce montant sera réparti sur l'ensemble de l'ouvrage dans le but d'agrandir les surfaces traitées pour permettre une réfection plus générale.

Ces différentes réfections sont prévues pour une durée d'environ 30 ans. Cela dépendra des contraintes et de l'usure qu'elles subiront. Le projet devrait être réalisé entre mai 2015 et fin 2016.

Conclusion

La commission s'accorde sur la nécessité d'effectuer ces travaux. La commission relève que le préavis PR13.21PR adopté par le Conseil communal en novembre 2013, demandait l'installation de bornes amovibles dans les entrées principales du centre-ville. Une de ces bornes est notamment prévue sur la rue Pestalozzi. La commission émet donc le vœu que le service des travaux prenne en compte cette réalisation lors des différentes soumissions aux entreprises, ceci afin de mandater une seule fois les entreprises compétentes.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission, après délibération et au vu de ce qui précède, vous propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis PR15.08PR tel que présenté par la Municipalité.

Pascal Gafner, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 17 avril 2015

